



Département
des Landes

Arrêté publié le 19 mai 2025 sur le site
Internet de la collectivité

Envoyé en préfecture le 16/05/2025

Reçu en préfecture le 16/05/2025

Publié le

ID : 040-224000018-20250325-DGAS_ADP_25_001-AR



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

Direction Générale Adjointe des Solidarités
Service adoption

**ARRETE n°2025-001 FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'AGREEMENT
D'ADOPTION DU DEPARTEMENT DES LANDES**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.225-1 à L.225-20, R.225 -1 à R.225-11 ;

VU l'arrêté préfectoral DDCSPP/MEP 2014-006 du 16 juin 2023 modifié, relatif à la composition du Conseil de Famille des Pupilles de l'État ;

VU l'arrêté n°2023-001 fixant la composition de la commission d'agrément d'adoption du département des Landes en date du 21 aout 2023 ;

Sur proposition du Directeur Général Adjoint en charge des Solidarités,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté n°2023-001 du 21 Aout 2023 fixant la composition de la commission d'agrément d'adoption est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

ARTICLE 2 : A compter du 1^{er} avril 2024, la composition de la Commission d'Agrément des personnes souhaitant adopter un pupille de l'État ou un enfant étranger est fixée comme suit, en application de l'article R.225-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

- 3 personnes appartenant au service de l'Aide Sociale à l'Enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption.**

Membres permanents	Membres suppléants
Mme Célia Castagnos , responsable du service Adoption/OLPE, Du 21/08/2023 au 20/08/2029	Mme Justine Duloste , responsable des placements institutionnels Du 25/05/2021 au 24/05/2027
Mme Fanny Ducournau Vauthier , responsable du service administrateur ad hoc / procédures contentieuses Du 01/04/2025 au 31/03/2031	Mme Florine Bernardot , responsable du service de recueil des informations préoccupantes Du 21/08/2023 au 20/08/2029



Mme Florence Lefevre , Directrice adjointe en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance Du 01/04/2025 au 31/03/2031	Mme Chloé Marini , responsable du service mineurs non accompagnés Du 21/08/2023 au 20/08/2029
--	---

♦ **2 membres du Conseil de Famille des Pupilles :**

Membres permanents	Membres suppléants
Mme Agathe Bourretière , Du 21/08/2023 au 20/08/2029	Mme Hélène Marvier , Du 25/05/2021 au 24/05/2027
Mme Cathy Castets , Du 25/05/2021 au 24/05/2027	Mme Sandra Darzacq , Du 21/08/2023 au 20/08/2029

♦ **1 personne qualifiée :**

M. Alain Bonnefous Du 11/10/2018 au 10/10/2024 Mandat renouvelé Du 11/10/2024 au 10/10/2030

ARTICLE 3 : Le Président de la Commission est Alain BONNEFOUS.
La Vice-Présidente est Florence LEFEVRE.

ARTICLE 4 : La commission d'agrément d'adoption concernée par le présent arrêté est la seule dans le département et couvre l'ensemble de son territoire.

ARTICLE 5 : Les membres de la Commission sont nommés pour six ans.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services et le Directeur Général Adjoint en charge des Solidarités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A MONT DE MARSAN, le **25 MAR. 2025**

Xavier FORTINON
Président du Conseil Départemental